

ENTRE2 DANSES

CONDITIONS :

INSCRIPTION :

L'inscription est valable pour un semestre. Sauf démission 1 mois avant la fin du semestre en cours, l'inscription est automatiquement reconduite de semestre en semestre. Les cours dont la fréquentation n'est pas suffisante peuvent être temporairement regroupés avec un autre cours ou suspendus

DECOUPAGE DE L'ANNEE :

L'année est divisée en deux semestres
1) 04 septembre 2023 au 04 février 2024
2) 05 février 2024 au 30 juin 2024
Un semestre est composé de 18 semaines donc 18 cours.

VACANCES ET JOURS FERIES :

Les vacances et jours fériés correspondent à ceux en vigueur dans les écoles du canton de Neuchâtel.

DEMISSION :

Les démissions ou arrêts temporaires sont à annoncer par écrit à contact@entre2dances.ch au plus tard 1 mois avant le semestre suivant.

PAIEMENT :

Les inscriptions sont à régler intégralement au moment de l'inscription ou à la fin du mois de celle-ci.

COURS ANNULES :

Les cours annulés par l'école sont remboursés / ou remplacés

RATTRAPAGE :

Les cours manqués par les élèves peuvent être rattrapés dans un autre cours de leur choix proposé par l'école **durant l'année scolaire en cours.**

REMBOURSEMENT :

Sauf certificat médical ou annulations des cours, les inscriptions ne sont pas remboursées.

ASSURANCES :

Les assurances sont à la charge de l'élève.

CONTACT :

Cassis Maier
Chemin des Ruedebins 17
2088 Cressier

076 518 2088
contact@entre2dances.ch
www.entre2dances.ch